

**mazars**

61, RUE HENRI REGNAULT  
92075 – LA DEFENSE CEDEX

## CROS ILE DE FRANCE

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS SPCC  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
SAS au capital de : 10 6714 euros - RCS : Nanterre 389 900 648 - SIRET : 389 900 648 00103 - APE : 6920Z  
Siege social : Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie - N° de TVA intracom : FR 05 389 900 648

**CROS ILE DE FRANCE**

Association loi 1901

SIRET 329 339 00059

1, rue des Carrières

94250 GENTILLY

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CROS ILE DE FRANCE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application de l'ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Dans la note de l'annexe portant sur le suivi des fonds dédiés, nous nous sommes assurés de la justification des dépenses affectées aux projets sous financement que ces dépenses soient issues de la comptabilité analytique ou du suivi des temps des collaborateurs. Parallèlement, nous nous sommes assurés que les soldes de budget non employés étaient correctement reportés dans le tableau de suivi des fonds dédiés de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre Assemblée Générale.

Compte tenu de la date de tenue de votre Conseil d'Administration et de la réception tardive des éléments juridiques, le délai de communication des documents aux membres de l'association prévu à l'article 6 des statuts n'a pas pu être respecté.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2021.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars SPCC

Paris-La Défense, le 25 mars 2021

Laurent CHAVANE

CROS ILE DE FRANCE

1 RUE DES CARRIERES

94250 GENTILLY

## **COMPTES ANNUELS**

***PLATINIUM CONSEIL***  
*15 AVENUE DE NORVEGE*

*91140 VILLEBON SUR YVETTE  
01.60.92.42.20*

**BILAN ACTIF**

<b>ACTIF</b>	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 271	3 271			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel	54 349	41 450	12 899	11 116	11 116
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés	15		15	15	15
Prêts					
Autres					
<b>Total I</b>	<b>57 635</b>	<b>44 721</b>	<b>12 914</b>	<b>11 131</b>	<b>11 131</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés				1 200	1 200
Créances reçues par legs ou donations					
Autres	27 930		27 930	161 808	161 808
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	615 307		615 307	405 481	405 481
Charges constatées d'avance	10 680		10 680	5 788	5 788
<b>Total II</b>	<b>653 917</b>	<b>0</b>	<b>653 917</b>	<b>574 277</b>	<b>574 277</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>711 552</b>	<b>44 721</b>	<b>666 831</b>	<b>585 407</b>	<b>585 407</b>

**ENGAGEMENTS RECUS**

Légs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre

## BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés,			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité	13 866	13 866	13 866
Autres	60 980	60 980	60 980
Report à nouveau	98 355	51 673	51 673
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>18 564</b>	<b>46 682</b>	<b>46 682</b>
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>191 764</b>	<b>173 200</b>	<b>173 200</b>
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
<b>Total I</b>	<b>191 764</b>	<b>173 200</b>	<b>173 200</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	331 818	151 982	
<b>Total II</b>	<b>331 818</b>	<b>151 982</b>	<b>0</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>Total III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds dédiés</b>			
- sur subventions de fonctionnement			151 982
- sur autres ressources			
<b>Total III bis</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>151 982</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	103 682	229 725	229 725
Dettes des legs ou donations	39 568	27 862	27 862
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		2 638	2 638
<b>Total IV</b>	<b>143 250</b>	<b>260 225</b>	<b>260 225</b>
Ecarts de conversion Passif (V)			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>666 831</b>	<b>585 407</b>	<b>585 407</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>			

**COMPTE DE RESULTAT**

	<b>Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Cotisations	39 409	39 804	
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service	36 460	48 328	14 716
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	657 121	912 920	923 420
Subventions			
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	3 093	4 351	
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charge	164		
Utilisations des fonds dédiés	110 637	48 770	
Autres produits			
Cotisations			39 804
Dons manuels			4 351
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues	7 500	10 500	
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat			
Autres produits	687	131	33 744
<b>Total I</b>	<b>855 071</b>	<b>1 064 804</b>	<b>1 016 034</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	309 502	629 765	629 765
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	3 180	3 230	3 230
Salaires et traitements	177 430	173 035	173 035
Charges sociales	50 319	58 428	58 428
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 947	6 054	6 054
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	290 473	151 982	
Autres charges			
Aides financières			
Autres charges	199	18	18
<b>Total II</b>	<b>837 050</b>	<b>1 022 513</b>	<b>870 530</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>18 021</b>	<b>42 291</b>	<b>145 504</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	542	665	665
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total III</b>	<b>542</b>	<b>665</b>	<b>665</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total IV</b>			
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>542</b>	<b>665</b>	<b>665</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>18 564</b>	<b>42 956</b>	<b>146 169</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion		3 725	3 725
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
<b>Total V</b>		<b>3 725</b>	<b>3 725</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
<b>Total VI</b>			
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>3 725</b>	<b>3 725</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>855 613</b>	<b>1 069 194</b>	<b>1 020 425</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>837 050</b>	<b>1 022 513</b>	<b>870 531</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			48 770
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			151 982
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>18 564</b>	<b>46 682</b>	<b>46 682</b>

### EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			
Prestations en nature	10 452		
Bénévolat	16 640		
<b>TOTAL</b>	<b>27 092</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature	27 092		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>	<b>27 092</b>		

CROS ILE DE FRANCE

1 RUE DES CARRIERES

94250 GENTILLY

**ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020**

***PLATINIUM CONSEIL***  
*15 AVENUE DE NORVEGE*

*91140 VILLEBON SUR YVETTE  
01.60.92.42.20*

PLATINIUM CONSEIL

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	8
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	8
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	9
Etat des amortissements	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Tableau de suivi des fonds dédiés	11
Autres immobilisations incorporelles	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Disponibilités en Euros	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	13
Ventilation de l'effectif moyen	13
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	13
Honoraires des commissaires aux comptes	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 666 830.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 855.070,72 Euros et dégageant un excédent de 18 563.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### OBJET SOCIAL, ACTIONS STATUTAIRES ET MOYENS MIS EN OEUVRE :

Le CROS ILE DE FRANCE a été créé en 1968. Ses statuts (mis à jour au 25/06/2020) stipulent que son objet consiste à représenter le CNOSF, dont il est un organe déconcentré, dans son ressort territorial. A ce titre, il veille notamment à propager les principes fondamentaux de l'Olympisme, à participer aux actions en faveur d'une plus grande mixité sociale dans le sport tout en prenant en compte de manière responsable des problèmes d'environnement et de développement durable.

Le modèle économique du CROS ILE DE FRANCE repose essentiellement sur les cotisations de ses adhérents (84 ligues et comités régionaux des fédérations sportives) et sur des subventions publiques versées notamment par l'Agence Nationale pour le Sport (ANS), par la Région Ile-de-France, par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) et par la Direction Interrégionale des Services pénitentiaires de Paris (DISP).

Le CROS ILE DE FRANCE perçoit également des revenus tirés de la sous-location d'une partie de ses locaux ainsi que des recettes provenant de formations qu'il dispense à ses membres.

Il bénéficie en outre de contributions volontaires en nature.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et des mesures restrictives prises par le gouvernement, le CROS ILE DE FRANCE a dû avoir partiellement recours au chômage partiel lors du 1er et du 2ème confinement.

Il a par ailleurs bénéficié d'exonérations et de l'aide URSSAF en lien avec le 1er confinement seulement.

Actuellement la crise sanitaire, dont nous ne sommes pas en mesure d'appréhender la durée et tous ses effets, ne compromet pas la continuité des activités du CROS ILE DE FRANCE au plan financier compte tenu de ses réserves, comme au plan opérationnel grâce au télétravail.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

#### Principes et conventions générales

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général et de ses adaptations aux associations prévues par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2018-06 qui a succédé en 2020 au CRC 99-01 du 16 février 1999.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés conformément aux principes de bases suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de celles induites par le nouveau règlement comptable
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

S'agissant de la première année d'application du nouveau règlement comptable propres aux entités sans but lucratif :

- exceptionnellement nous présentons cette année l'actif, le passif et le compte de résultat sous trois colonnes à savoir (de gauche à droite) les données 2020 sous nouveau plan 2020, les données 2019 retraitées plan 2020 et les données 2019 historiques ;
- l'annexe est complétée d'une note sur " la description de l'objet social, des activités statutaires et des moyens mis en œuvre ",

Le changement de règlement comptable n'a eu aucune incidence sur la situation nette. Le report à nouveau n'a été modifié, en 2020, que par l'affectation du résultat de l'exercice 2019.

Les principaux changements pour le CROS ILE DE FRANCE, se résument à une modification de la nomenclature comptable, à de nouvelles règles de présentation des comptables annuels à savoir, notamment :

- au passif : le reclassement des fonds dédiés qui figuraient entre les provisions pour risques et charges
- dans le compte de résultat : les mouvements de fonds dédiés étaient présentés entre la charge d'impôt sur les sociétés des organismes sans but lucratif et le résultat final ; ils font partie désormais du résultat courant d'exploitation.

Plusieurs notes de l'annexe prévues par la nouvelle réglementation comptable ne sont

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

volontairement pas documentées compte tenu des caractéristiques du CROS ILE DE FRANCE et notamment celles prévues en matière de :

- actifs inaliénables
- réévaluation des actifs corporels et financiers
- donations temporaires d'usufruit
- affectation d'actifs constitutifs d'une dotation non consomptible
- ainsi que toutes les annexes spécifiques aux entités faisant appel à la générosité du public.

Il en est de même de l'annexe sur les relations avec les contreparties donnant toutes indications utiles sur les transactions autres que celles résultant d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale reste celle des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	TOTAL	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 271		
Installations générales agencements aménagements divers		5 943		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		39 583		7 730
Emballages récupérables et divers		1 092		
	TOTAL	46 618		7 730
Autres participations		15		
	TOTAL	15		
	TOTAL GENERAL	49 905		7 730

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 271	3 271
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			5 943	5 943
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			47 314	47 314
Emballages récupérables et divers			1 092	1 092
TOTAL			54 349	54 349
Autres participations			15	15
TOTAL			15	15
TOTAL GENERAL			57 635	57 635

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	3 271			3 271
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers	2 537	845		3 382
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 874	5 102		36 976
Emballages récupérables et divers	1 092			1 092
TOTAL	35 503	5 947		41 450
TOTAL GENERAL	38 774	5 947		44 721

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	845				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 102				
TOTAL	5 947				
TOTAL GENERAL	5 947				

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	465	465	
Divers état et autres collectivités publiques	11 781	11 781	
Débiteurs divers	15 684	15 684	
Charges constatées d'avance	10 680	10 680	
TOTAL	38 610	38 610	

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	103 682	103 682		
Personnel et comptes rattachés	19 748	19 748		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 584	18 584		
Autres impôts taxes et assimilés	1 236	1 236		
<b>TOTAL</b>	<b>143 250</b>	<b>143 250</b>		

**Tableau de suivi des fonds dédiés**

<b>Ressources</b>	<b>Montant initial</b>	<b>Fonds à engager</b>	<b>Utilisation en cours d'exercice</b>	<b>Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées</b>	<b>Fonds restant engager en fin d'exercice</b>
		<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D = A -B +C</b>
CARCERAL	154 617	13 094	13 094	66 509	66 509
DEVELOPPEMENT	81 469	634	634	8 100	8 100
J'APP. A NAGER/SAUV'NAGE	38 000	12 421	6 366	38 000	44 055
DIVERSITE		5 479	5 479		
FEMININ	37 679	34 535	34 535	28 959	28 959
FORMATION	130 069	77 346	42 056	130 069	165 359
HAUT NIVEAU	8 000				
TETE DE RESEAU	101 973				
SPORT SANTE	51 740	8 473	8 473	18 836	18 836
<b>TOTAL</b>	<b>603 547</b>	<b>151 982</b>	<b>110 637</b>	<b>290 473</b>	<b>331 818</b>

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « reports en fonds dédiés », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « utilisation des fonds dédiés », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

**Autres immobilisations incorporelles**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	<b>Valeurs</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels	3 271	3.00

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Install. gén., agenc., aménag.	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau, informat.	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel audio-vidéo	Linéaire	3 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	13 040
Total	13 040

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 112
Dettes fiscales et sociales	27 243
Total	89 355

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 680
Total	10 680

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Rémunération des dirigeants

Les dirigeants membres du Conseil d'Administration, y compris les membres du Bureau, ne perçoivent aucune rémunération et ne bénéficie d aucun avantage en nature, à quel que titre que ce soit. Ils sont strictement bénévoles.

#### Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Agents de maîtrise et techniciens	5
Total	6

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En tant qu'organisme sans but lucratif, le CROS ILE DE FRANCE est exonérée de l'impôt sur les sociétés de droit commun mais il est assujetti à celui dû sur certains revenus de capitaux mobiliers perçus au cours de l'exercice et imposés aux taux de 10, 15 ou 24% selon la nature des placements.

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6.455 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 6.455 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros